



Depot de bilan de l'entrepreneur qui realise nos travaux

Par **skydolphins**, le **22/08/2008** à **17:52**

Bonjour

Nous avons fait affaire avec une entreprise de batiment pour la réalisation de nos travaux dans un logement destiné à la location.

Dans un 1er temps, l'entreprise avec qui nous traitons à sous traité une partie de travaux qui devaient etre réalisé , et le chantier avançait normalement.

Nous avons donc versé un acompte à la commande puis effectué le paiement de la deuxieme tranche, hors depuis ce paiement l'entrepreneur ne donne plus signe de vie malgré plusieurs recommandés, fait l'objet d'un redressement judiciaire. Les sous traitant n'ont pas été payé dans leur totalité.

Nous avons contacté l'administrateur judiciaire egalement par recommandé qui ne nous repond pas non plus (Lettre envoyé il y juste 1 semaine)

Nous ne savons plus quoi faire ? Une plainte pour escroquerie aupres de la gendarmerie peut elle etre une sloution ?